

F029 Production d'un renouvellement urbain de qualité

Réalisation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en partie
Exigence
Exigence 2 : Garantir la ville et la qualité de vie pour tous
Objectifs
Afin de permettre à tous de se projeter au sein du territoire et d'y développer son parcours de vie, l'objectif est de permettre un développement harmonieux du territoire en luttant contre la relégation de quartiers et en améliorant les conditions de vie de ses habitants.
Description de l'action
<p>Le territoire compte onze nouveaux projets de renouvellement urbain (NPNRU), réparti sur seize des vingt-quatre villes membres.</p> <p>Chaque projet urbain est un projet d'ensemble comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une diversification et amélioration de l'habitat ; • une transformation urbaine du quartier avec des objectifs de désenclavement et de développement de la mixité fonctionnelle ; • un accompagnement des habitants (relogement, insertion par l'économique, gestion urbaine de proximité, concertation et communication) ; • un projet social ; • un projet de développement économique. <p>L'investissement financier global pour la mise en œuvre de ces projets représente environ 2,5 milliards d'euros.</p> <p>Des domaines d'excellence sont développés dans chacun des projets et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) attache une importance particulière à trois domaines : la qualité environnementale ; la ville connectée ; la stimulation de l'activité économique et de l'emploi.</p> <p>La mise en œuvre de ces projets entraîne une mobilisation forte des compétences et directions de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (notamment : développement économique, aménagement, services techniques, système d'informations géographiques - SIG, habitat).</p> <p>Une convention cadre à l'échelle du territoire doit être prochainement signée afin de renforcer le suivi des NPRU.</p>
Pilotage
<p>Compétence aménagement : EPT</p> <p>Compétence politique de la ville : EPT</p> <p>Compétence habitat : EPT</p> <p>Compétence assainissement : EPT</p> <p>Compétence développement économique et emploi : EPT, communes</p> <p>Compétence voirie : Etat, EPT, Départements, communes</p>
Partenaires
<p>Etat</p> <p>Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)</p> <p>Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne</p> <p>Région Ile-de-France</p> <p>Sociétés anonymes et Offices d'habitations à loyer modéré (HLM)</p>

Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires

Agence régionale de santé

Temporalité

Long terme

Actions en lien

F007 : Co-construction et innovation avec les habitants

F024 : Identification des potentiels en matière de formes d'immobiliers innovants répondant à l'évolution des besoins

F030 : Préservation de la cohésion sociale et territoriale dans les quartiers de la politique de la ville